

## « Nous irons jusqu'au bout »

Trois semaines et le tribunal administratif d'Orléans (Loiret) rendra son jugement dans le dossier de la fermeture de la maternité de l'hôpital de Nogent-le-Rotrou. Jeudi, une audience a permis d'examiner le recours formé par le Comité d'action pour la réouverture de cette maternité et le maintien des services hospitaliers (notre édition de jeudi). Le comité avait contesté la fermeture intervenue le 9 décembre 2003, après six mois de suspension par l'Agence régionale de l'hospitalisation. Une fermeture, confirmée ensuite le 10 juin 2004 par le ministre de la Santé. Le Comité d'action a demandé l'annulation.

Devant le tribunal jeudi, les conclusions du commissaire du gouvernement, Magali Laverton, ne se sont pas montrées favorables à une telle annulation. Elle a estimé que l'hôpital n'avait pas été en mesure de rétablir des conditions normales de fonctionnement de sa maternité et que, dès lors, il y avait lieu de la fermer « pour des motifs de sécurité ».

Le commissaire du gouvernement avait rappelé qu'une enquête des instances sanitaires avait révélé des carences, notamment liées à un manque de personnels qualifiés, suite au décès d'un nouveau-né en mai 2003 en l'absence du médecin obstétricien. Et que



Nogent-le-Rotrou, juin 2004. Franck-Olivier Besson et le comité d'action pour la réouverture de la maternité manifestent devant la mairie.

la tentative de recruter trois médecins spécialisés, gynécologues et pédiatre, pour la remise à niveau de l'établissement et donc son éventuelle réouverture s'était révélée vaine.

Pour le Comité d'action, dont Franck-Olivier Besson est le responsable, l'avocat

chartrain Jacques Vaunois a plaidé que « le président du conseil d'administration de l'hôpital (en l'occurrence le maire de la ville, François Huwart, ndr) n'a pas fait le nécessaire » à cette fin. « Il lui appartenait de faire toute les démarches et de mettre en œuvre les moyens d'y parvenir », a réitéré vendredi l'avocat, sollicité par téléphone. « On a laissé se pourrir la situation ». Et selon lui, « la décision de fermer la maternité a relevé de considérations économiques et financières ». Un propos à l'opposé de celui du commissaire du gouvernement pour qui « la maternité a fermé parce qu'elle n'était plus aux normes ».

### OPTIMISTE ET DÉTERMINÉ

Malgré tout, l'avocat s'est dit optimiste. « J'ai eu l'impression qu'on m'a vraiment écouté lorsque j'ai évoqué les difficultés laissées par la fermeture de cette maternité. Dans la mesure où nous disons la vérité, il n'y a pas de raison que l'on ne nous entende pas ». Maître Jacques Vaunois et Franck-Olivier Besson ont ce vendredi exprimé toute leur détermination au nom du comité : « Nous irons plus loin si le tribunal ne nous suivait pas. Nous pousserons alors toutes les voies de droit. »

L.-M. M.